

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2019-082

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société SATELEC sise 14, ZA des Poutrelles à Trith St Léger (59125), relative aux travaux d'installation de feux, qui auront lieu rue Pablo Picasso (RD 205), à partir du 12 novembre 2019 et ce, pour une durée de 90 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée rue Pablo Picasso (RD 205), à partir du 12 novembre 2019 et ce, pour une durée de 90 jours ;

Article 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 2 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie en travaux, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette période.

Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la société SATELEC, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société SATELEC à Trith St Léger.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 22 octobre 2019

Le Maire,
Michel LOUBERT.